



# Retour sur les visio-conférences organisées par l'ACPR et les fédérations professionnelles

De septembre à décembre, l'ACPR a tenu des visio-conférences auprès de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP).

Ces conférences ont permis de sensibiliser les acteurs de l'assurance aux orientations relatives à la sécurité de l'information et la gouvernance des Technologies d'Information et de la Communication (TIC) publiées par l'ACPR le 02 juillet 2021. La bonne gestion de leur risque informatique par les organismes d'assurance est en effet une des priorités de contrôle de l'ACPR.

L'ACPR a répondu à différentes questions de la profession sur ces orientations, et sur la meilleure façon de s'y conformer. Ces conférences ont également été l'occasion d'évoquer les évolutions réglementaires à venir, comme le projet de Règlement de la Commission européenne (Digital Operational Resilience Act).

Ces 3 événements, qui ont rassemblé de nombreux organismes connectés à distance, ont tout particulièrement mobilisé les équipes de la Direction des affaires internationales (DAI) et de la Direction des Contrôles spécialisés et transversaux (DCST).